



HYDRANOL®



**POUR UNE MATURITÉ DE LA CHAPE POUR REVÊTEMENT
PRÉCISE DÈS 28 JOURS.**

HYDRANOL®

MATURITÉ DE LA CHAPE AU REVÊTEMENT SIMPLE ET FIABLE EN 28 JOURS.

1. FONCTION

Poudre d'amélioration de chape innovante et simple d'utilisation, destinée à la fabrication de chapes à base de ciment faibles en retrait, à tension réduite, consistance terre humide à plastique rigide ; maturité de la chape au revêtement garantie en 28 jours.

2. DOMAINES D'APPLICATION

Pour la réalisation de chapes à base de ciment avec une classe de qualité jusqu'à CT-C35-F5 (quantité de ciment pour F5 au moins 55 kg mélange de chape standard = 275 kg/m³) pour constructions de type flottante, par adhérence et sur couche de séparation selon DIN 18560 et DIN EN 13813. Mise en œuvre possible sur constructions avec chauffage au sol.

3. PROPRIÉTÉS DE PRODUIT

- Maturité de pose après 28 jours pour des épaisseurs de chape jusqu'à 60 mm, sur chauffage au sol jusqu'à 65 mm (**2 sachets nécessaires par mélange pour des épaisseurs supérieures.**)
- Manipulation simplifiée au maximum grâce à des sachets immédiatement utilisables. Il suffit de verser le sachet dans le mélange. Les variations et erreurs de dosage sont ainsi exclues.
- Fonctionnement largement indépendant de la température et de l'humidité de l'air (température entre +5 °C et +28 °C).
- Excellentes propriétés de mise en œuvre, grâce notamment à une résistance réduite à l'arrachement.
- Utilisable dans des zones à humidité permanente grâce à son insensibilité à l'humidité.
- Accessibilité dès 24 heures (pour des températures environnementales > +15 °C).
- Résistance à la charge en cas de circulation courante sur le chantier et en lien avec la classe de résistance après 7 jours (pour des températures environnementales > +15 °C).
- Amélioration de la conductivité thermique
- Amélioration de la qualité de chape
- Composition de chape compacte

4. CONDITIONS

La mise en œuvre de Hydranol® doit respecter les normes DIN 18560, DIN 13318 et DIN 13813.

a) Agrégats et ciments

La courbe granulométrique A/B 0-8 mm doit être absolument respectée pour des agrégats destinés à la réalisation de bétons de chape selon la norme DIN 1045-2. Ciment : voir liste d'approbation PCT. N'utiliser que des ciments adaptés !

b) Ventilation

Commencer la ventilation par à-coups dès le 5^{ème} jour après les travaux de chape. Ouvrir parallèlement toutes les portes et fenêtres entre 20 et 30 minutes 2 à 3 fois par jour. Éviter les courants d'air.

Ce renouvellement d'air doit être effectué car il est particulièrement important pour le séchage et l'obtention de la maturité de la chape au revêtement.

Ceci concerne surtout la phase de mise à température en cas de constructions de chape chauffées.

5. CONDITIONS CLIMATIQUES DE CHANTIER

Il convient d'assurer une protection contre les courants d'air et le rayonnement solaire direct durant le durcissement. Les surfaces fraîchement réalisées doivent être protégées contre un séchage rapide. En cas de pose de chapes en extérieur, des mesures de protection appropriées contre le rayonnement solaire direct, le séchage rapide et la pluie (protection contre la pluie durant au moins 3 jours après pose de la chape) doivent être mises en œuvre. Pour la réalisation de chapes durant la période estivale, il est recommandé de prévoir les phases de travail en tout début de journée et en matinée.

6. INSTRUCTION DE MÉLANGE (MÉLANGE DANS POMPE À CHAPES STANDARD/CUVE DE MÉLANGE 250 L CONTENU BRUT)

Proportion de mélange	
Hydranol®	1 sachet/mélange (pour des épaisseurs de chape > 60 mm ou chapes sur chauffage > 65 mm : 2 sachets)
ciment CEM I ou CEM II approuvé par PCT	50 kg (ou plus selon qualité exigée) = 250 kg/m³
grave, 0–8 mm (courbe granulométrique A/B 0-8) selon DIN 1045-2	310 kg = 1 850 kg/m³
Valeur eau/liant :	0,45–0,70
Température de mise en œuvre :	+5 °C á +25 °C
Exigences (contrôle de qualité) selon teneur en ciment jusqu'à résistance au cisaillement à 28 jours Résistance à la compression	5 N/mm² 30 N/mm²

Préparation (à respecter précisément !)
<ul style="list-style-type: none">Remplissage habituel de la machine jusqu'à moitiéAdjonction de la quantité de ciment, au moins 50 kg = 250 kg/m³ toutefoisAdjonction du/des sachet(s) de Hydranol®Adjonction d'eau habituelleDurée de mélange au moins 1 minute

7. REMARQUES DE MISE EN ŒUVRE

Les prescriptions fabricant de PCT Performance Chemicals GmbH et les prescriptions correspondantes des normes DIN 18560 et DIN EN 13813, mais aussi les données et remarques contenues dans les notices techniques spécialisées doivent être prises en compte pour la mise en œuvre/pose de la chape. Dans le cas de chapes sur chauffage, sont également à respecter la norme EN 1264-4, ainsi que l'information technique « Coordination des interfaces pour construction de sol chauffées », Centrale sanitaires chauffage climatisation, St. Augustin et les fiches techniques relatives aux constructions avec chauffage au sol et publiées via la banque de données des périodiques allemands.

8. PHASES DE MISE EN TEMPÉRATURE POUR L'UTILISATION COMME CHAPE SUR CHAUFFAGE

Toute la phase de mise en température suivante doit couvrir 24 heures par étape de température sans abaissement nocturne. Le réglage des différentes températures de départ doit être manuel. Les programmes de mise en température automatiques et gérés par un système ne sont pas autorisés.

Début 15 ^{ème} jour après chape réalisée	Température de départ : +25 °C
À partir du 16 ^{ème} jour	Température de départ : +35 °C
À partir du 17 ^{ème} jour	Température de départ : +45 °C
À partir du 18 ^{ème} jour, y compris 24 ^{ème} jour (au moins 7 jours)	Température de départ : +55 °C
Le 25 ^{ème} jour	Température de départ : +45 °C
Le 26 ^{ème} jour	Température de départ : +35 °C
Le 27 ^{ème} jour	Température de départ : +25 °C

La mesure CM peut être effectuée le 28^{ème} jour après la pose de la chape et suite à la mesure de mise en température achevée.



La mise en température peut le cas échéant être renouvelée. Si une température de départ maximale de +55 °C s'avère impossible, la température de départ maximale imposée par le système de chauffage doit être réglée dès le 18^{ème} jour après réalisation de la chape et maintenue jusqu'au 24^{ème} jour. La température de surface maximale autorisée recommandée des fabricants de produits de pose et de revêtements de sol doit être respectée pour la pose des revêtements de sol.

9. MESURE CM

La mesure CM est effectuée conformément à l'instruction de mesure CM le 28^{ème} jour après la réalisation de la chape.

- Le prélèvement d'échantillon s'effectue sur l'ensemble de la section de la chape à mesurer. Les 2 mm supérieurs sont retirés pour que l'humidité superficielle ne soit pas prise en compte.
- Versez dans la bouteille sous pression CM le prélèvement d'échantillon (50 g) précisément pesé et coupé en petits morceaux avec les billes métalliques. Maintenez ensuite de façon oblique la bouteille sous pression CM et glissez prudemment vers l'intérieur une ampoule de carbure de calcium.
- Fermez la bouteille sous pression CM avec le couvercle, puis écrasez l'ampoule CM par une destruction violente. **Veillez relever l'heure de début de la mesure.**
- Effectuez ensuite durant 2 minutes des mouvements circulaires et horizontaux avec la bouteille sous pression CM afin de poursuivre l'émiettement du matériau d'échantillon et de le mélanger au carbure de calcium. Répétez ce processus au bout de 5 minutes pendant 1 minute (mouvements circulaires). Relevez la valeur après 10 minutes. Évitez que les billes métalliques ne frappent verticalement la tête de mesure sous le manomètre. Celui-ci serait endommagé et les valeurs de mesure inutilisables.
- Entre le 28^{ème} et le 56^{ème} jour, le taux d'humidité résiduelle de la chape doit être de 2,5 % max. Dès le 57^{ème} jour, selon la norme DIN 18560 partie 1 / 5.5 (1,8 % en cas de surfaces chauffées et 2,0 % de surfaces non chauffées)

Toutes les opérations doivent être effectuées avec des gants !